

# Participez à la recherche



## Risque physique

### → Étude des niveaux de champ électromagnétique émis par des dispositifs d'antivol

#### Votre enseigne ou commerce...

- Utilise des dispositifs de détection électromagnétique pour lutter contre le vol, comme des portiques capables de détecter des antivol fixés sur les articles en vente.

**L'INRS a besoin de vous** pour conduire une étude visant à évaluer, en situation réelle, les niveaux de champ électromagnétique émis par ces dispositifs antivol et enrichir ses connaissances sur le sujet. Il s'agira, pour l'équipe en charge de cette étude, de faire des relevés de champ électromagnétique émis par ces dispositifs installés aux accès de vos locaux commerciaux.

#### > Quels sont les objectifs de cette étude ?

Trois technologies de détection d'antivol par des champs électromagnétiques sont actuellement déployées. Ces trois technologies (acousto-magnétique, radiofréquence et électromagnétique) émettent des niveaux de puissance variables, pour lesquels les normes en vigueur visent à garantir leur innocuité. Cette étude a pour objectif de mesurer en situation réelle les niveaux de champ émis par ces différentes technologies en vue de les comparer, de les classer et de recommander celles qui émettent le moins.

#### > Comment se déroulera l'étude ?

Les personnes en charge de l'étude rencontreront en amont les entreprises souhaitant participer, afin d'une part de choisir les dispositifs (portiques, démagnétiseurs de badges...) autour desquels les champs électromagnétiques seront mesurés et, d'autre part de convenir des modalités selon lesquelles les mesurages seront effectués. *Ils se dérouleront au plus sur une demi-journée, la seule condition requise étant que les dispositifs soient activés. Les relevés de champ électromagnétique seront effectués à l'aide d'une sonde d'une vingtaine de centimètres, silencieuse et discrète.*

Les résultats des mesures, le détail de leur analyse, ainsi que des conseils de prévention adaptés à chaque situation évaluée, seront communiqués aux entreprises via un rapport de synthèse. Une réunion de restitution pourra également être organisée, si l'entreprise le souhaite. Les données recueillies seront anonymisées et banalisées avant de les traiter, dans le but de faire progresser les connaissances scientifiques et la prévention des risques.



### Vous souhaitez participer ?

Contactez Gérard Fleury ou Lucien Hammen,  
département Ingénierie des équipements de travail  
03 83 50 98 87 ou 03 83 50 21 09  
gerard.fleury@inrs.fr ou lucien.hammen@inrs.fr  
INRS, rue du Morvan, CS 60027,  
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex